

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 25 février 2022

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, ADJOINTS AU MAIRE, MARIE-JOSEE MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, NATHALIE GABRYELEWICZ, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : MARIE-CHRISTINE FILARETO A CARINE GAU, JACQUES LEMAIRE A NELLY THIEFFRY, CECIL DEMULIER A GUY DERACHE, ANNE-SOPHIE DEBERDT A DIDIER BAERT, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Avant l'ouverture officielle de ce conseil municipal, M. le maire propose une intervention de M. Frédéric RAULT, représentant de l'enseigne LECLERC à Orchies.

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine GAU et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 3 février 2022 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes
2. Compte de gestion 2021
3. Compte administratif 2021
4. Affectation des résultats 2021
5. Fixation du taux des impôts locaux 2022

6. Budget primitif 2022
7. Subventions 2022
8. Conventions avec les structures bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000€
9. Création d'un SIVU - Gestion de fourrière pour animaux errants
10. Renouvellement de la convention avec la CCPC et le Centre de gestion dans le cadre du RGPD
11. Renouvellement de l'adhésion au groupement d'assurances IARD de la CCPC
12. Convention avec la SNC MARIIGNAN dans le cadre de l'extension du réseau électrique
13. Prime annuelle du personnel municipal
14. Recrutement de contractuels de droit public
15. Mise à jour du tableau des effectifs
16. Lancement de la procédure de Déclaration d'utilité publique pour le bâtiment sis 32 place de Gaulle

- 1 -

SOLIDARITÉ NATIONALE POUR SOUTENIR LES POPULATIONS UKRAINIENNES

M. le Maire propose au conseil municipal, afin de soutenir l'Ukraine, un moment de recueillement.

M. le Maire propose de participer à l'élan de solidarité nationale et européenne en faveur de la population ukrainienne soumise à l'épreuve de la guerre.

Dans ce cadre, l'Association des maires de France et la Protection civile s'associent afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

La Protection civile est présente en temps de paix comme en temps de crise partout où la protection des populations nationales comme internationales est menacée.

Il est donc proposé au conseil municipal de voter un don de 1 000€ pour contribuer à l'appel à la générosité publique de la Protection civile.

M. Roger VANDEVYVERE indique que l'ensemble des représentants des anciens combattants des 3 associations patriotiques d'Orchies se sont associés pour apporter leur soutien aux familles et au peuple ukrainien. En tant que Président, M. Roger VANDEVYVERE compte contribuer à l'action en offrant une somme symbolique de 100€.

M. le Maire remercie Mr Roger Vandevyvere pour cette action et ajoute que cette somme sera reversée à la Fédération nationale de la protection civile.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit don.

-2-

COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal est invité à adopter le compte de gestion 2021, document établi par le comptable public.

M. le maire donne la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

M. Michel PIQUET indique les résultats du compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2021. Celui-ci donne les résultats excédentaires de 287 977,47€ en section d'investissement et de 1 739 040,70€ en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit compte de gestion.

-3-

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le conseil municipal est invité à adopter le compte administratif 2021.

M. le Maire nomme M. Michel PIQUET président de séance durant l'examen et le vote du compte administratif 2021.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. le Maire se retirera au moment du vote.

M. Michel PIQUET indique que les documents présentés s'équilibrent aux mêmes chiffres que le compte de gestion. Il explique les difficultés présentées en 2021, comme l'année précédente, et ayant trait à la pandémie qui fait que certaines dépenses de fonctionnement ont été annulées ou reportées, et que certains investissements prévus au budget ont pris du retard entre autres en raison des difficultés d'approvisionnement en matériaux.

M. Sébastien HENNON souligne deux points : premièrement, il fait référence à la qualité des estimations budgétaires et, deuxièmement, à la gestion raisonnable des dépenses.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit compte administratif.

-4-

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET

L'excédent d'investissement de 287 977,47€ permettant de couvrir les reports 2021 sur 2022, il n'y a pas lieu d'affecter de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Il est donc proposé :

- au 001 : report d'investissement de 287 977,47€ sur la section d'investissement
- au 002 : report de fonctionnement de 1 739 040,77€ sur la section de fonctionnement

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite affectation.

-5-

FIXATION DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2022

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

M. Michel Piquet présente une augmentation des taux des taxes foncières de 5%. Il précise qu'après 11 années consécutives de maintien de ces taux, l'évolution est rendue nécessaire pour l'équilibre du budget afin de mettre en œuvre le programme municipal et répondre aux besoins exprimés par la population et les associations. Le fonctionnement à venir des nouveaux équipements, les hausses du coût de l'énergie et des matériaux et la compensation de la taxe d'habitation par l'Etat qui perdra de son importance au fur et à mesure de l'inflation constatée chaque année justifient l'évolution des taux d'impôts proposée :

- taxe foncière bâti : 48,60%

- taxe foncière non bâti : 59,75%

M. Matthieu CAUVIN souligne son opposition à cette dépense et certains projets jugés inappropriés surtout en cette période difficile. Il ne votera donc pas pour cette hausse de taux des impôts locaux. Il indique que nos concitoyens connaissent des difficultés de plus en plus grandes et il n'est pas question d'en rajouter.

M. le Maire indique que cette augmentation n'aura de sens qu'à partir du moment où sera présenté le budget primitif 2022 afin de concevoir la cohérence de l'ensemble.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis le vote contre de M. Matthieu CAUVIN

APPROUVE la modification des taux comme ci-dessus

-6-

BUDGET PRIMITIF 2022

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET

M. Michel PIQUET a présenté à l'assemblée le projet de budget 2022, tenant compte des résultats reportés de l'exercice 2021 et des produits d'impôts locaux tels que votés précédemment.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 10 969 411,77€ et la section d'investissement à 8 665 309,74€. L'adjoint délégué présente le détail des différents investissements, tenant compte des équipements dont la réalisation est commencée tels l'école de musique et la salle de gymnastique, et propose l'ouverture de crédits nouveaux afin d'engager certains travaux comme la voirie de l'avenue de la libération et la création de la médiathèque rue Jules Roch ainsi que le centre de gestion des finances publiques. Des provisions budgétaires sont également inscrites pour des achats immobiliers notamment le monument historique de la Tour à diable.

Le financement des équipements est assuré par le prélèvement sur la section de fonctionnement, le recours à un emprunt de 1 000 000€ et l'attribution de subventions de l'Etat et des collectivités notamment à hauteur de 3 076 937€.

M. Michel Piquet remercie les services financiers et comptables de la mairie pour le travail important réalisé en cette période difficile, particulièrement Mme Virginie MEAUZOONE, Directrice Générale des Services, et Mme Véra GENGEMBRE, Directrice générale adjointe, d'avoir travaillé d'arrache-pied pour réaliser ces opérations, ainsi que le service communication pour la présentation.

M. le maire remercie également M. Michel Piquet pour cette présentation ainsi que les conseillers municipaux d'avoir contribué par leurs actions et leurs choix à ces bons résultats.

Quand il parle de bons résultats, quels sont-ils ?

Tout d'abord le conseil municipal est forcé de constater une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement, une maîtrise qui s'opère sans remise en cause de la qualité des services publics qui sont à la fois riches et de qualité. Il s'agit ici, de la restauration scolaire, des centres de loisirs ou bien encore des écoles.

De plus, M. le maire fait une parenthèse pour remercier l'ensemble des personnels de la ville d'Orchies notamment le personnel des services techniques qui, dans le cadre de la tempête, ont été présents sur le terrain du vendredi soir au lundi matin afin d'apporter des solutions à la commune.

Il rappelle également aux conseillers municipaux que ces agents ont été présents pendant la période exceptionnelle de la crise sanitaire. En effet, depuis mars 2020, les difficultés ont été importantes. Cependant, malgré tout cela, les personnels ont été présents aussi souvent que possible.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement s'est faite sans remises en cause des principales dépenses. Il fait référence notamment aux fêtes et cérémonies. Comme M. Michel PIQUET l'a rappelé, à la fin de l'été, auront lieu les fêtes de la Libération d'autant plus importantes compte tenu de ce qu'a connu la commune tout au long de son histoire et compte tenu de l'actualité internationale.

De plus, M. le maire indique que cette année aura probablement lieu un grand live avec Contact FM à la Contact Pévèle Arena.

Cette maîtrise permet des investissements dans tous les domaines par exemple dans les travaux de voirie, salles de sport, école de musique, la médiathèque, la tour à Diables, le développement du commerce local... mais encore les ensembles d'investissements publics ou privés sur la commune comme l'agrandissement de la maison de retraite, la clinique dentellière, le service départemental d'incendie et de secours, l'ensemble des voiries départementales...

La grande question qu'on se pose finalement est le financement.

Un certain nombre d'éléments rendent cela difficile, notamment avec l'augmentation du coût des matières premières. C'est pourquoi plusieurs solutions s'offrent à nous, notamment la première, celle de faire appel à l'Etat via les dotations ou encore l'augmentation des tarifs des services publics.

En conséquence, le choix qui a été fait sur Orchies est de ne pas augmenter ces tarifs de façon à permettre aux concitoyens en difficulté de pouvoir bénéficier de ces différents services librement.

Alors, nous avons le recours à l'emprunt à hauteur de 1 000 000€ ; le volume est voulu et maîtrisé, il ne s'agit pas d'appauvrir les concitoyens en créant de la dette. Cet emprunt reste raisonnable au vu de la strate de la commune.

En ce qui concerne les taux des impôts locaux, à rappeler que, la taxe d'habitation n'est plus un impôt dynamique puisque l'Etat depuis maintenant 3 ans a gelé le montant de cet impôt sous forme de dotation. Par suite, malgré le dynamisme de notre commune, par exemple avec la construction des nouveaux logements, nous ne pouvons bénéficier de cette augmentation.

C'est ainsi la raison pour laquelle la seule solution est d'augmenter la taxe foncière, M. le Maire indique que proposer une augmentation sur les impôts locaux n'est sans doute pas quelque chose d'agréable mais il pense que la question se pose de façon très légitime à la fois par la diversité des investissements que par la participation au dynamisme de la commune.

M. le maire ajoute à cela que nos concitoyens peuvent comprendre cette démarche si la municipalité prend la peine de l'expliquer. Il assume et espère que tout le monde ici présent assumera cette augmentation auprès de la population. M. le maire et M. Michel PIQUET ont voulu adopter la juste mesure, le but n'étant pas d'augmenter de trop pour dire d'augmenter mais pour permettre de transposer dans l'avenir.

M. David ACHIN veut s'associer aux félicitations à l'égard des services, mais également du travail effectué par la DGS et la responsable des services financiers.

Il souhaite énoncer trois choses :

Premièrement, concernant l'augmentation de la taxe foncière, comme M. Michel PIQUET la rappelé précédemment, à l'aide de la suppression progressive de la taxe d'habitation, l'imposition local ces dernières années s'est grandement réduite.

Au final, si aujourd'hui, le conseil municipal doit voter cette augmentation de cette taxe foncière, la pression fiscale locale sur les habitants d'Orchies a diminué depuis des années.

Deuxièmement, les services à la population en termes de coût n'ont pas augmenté au vu de tous les investissements apportés et il souhaite souligner ici l'excellent travail effectué par les personnels communaux pour les services auprès de la population.

Troisièmement, le nombre de projets en cours pour les habitants, des nouveaux services rappelés précédemment, font de la ville d'Orchies une ville où il fait bon vivre, attractive. De plus, il indique comme exemple le projet de M. RAULT, l'arrivée prochaine de la clinique ou encore le centre des impôts. Pour cela, M. David ACHIN incite les conseillers à voter pour l'augmentation de la taxe foncière.

M. Matthieu CAUVIN souligne les différentes dépenses et certains projets jugés inappropriés surtout en cette période difficile. Il pense notamment au centre de gestion. Pour ces mêmes raisons, il ne cautionnera pas ce budget.

M. Marc DUPUIS fait référence à l'ensemble des actions de solidarité mises en place sur Orchies. Il rappelle notamment l'aide pour le bioéthanol votée au conseil municipal dernier, les différentes actions de la municipalité pour venir en aide à la population. Il insiste sur deux projets qui n'étaient à la base pas prévus, c'est-à-dire la médiathèque et la Tour à diable. Il indique que ces projets sont des projets d'intérêt général, donc l'augmentation des impôts en son sens est légitime et permet de répondre aux attentes de la population de manière à contribuer au dynamisme de la ville. Pour conclure, M. Marc DUPUIS reprend la réplique de M. RAULT : « une entreprise qui n'investit pas et une entreprise qui meurt » qui en son sens est valable pour une collectivité.

Mme Françoise DUPRÉ-BARTHELEMY ajoute qu'un sondage national pour les vélos a été réalisé auquel les cyclistes ont répondu directement et dont la commune d'Orchies peut être fière car nous sommes la première commune de la région dans la catégorie des petites villes, la quatrième ville sur 115 répertoriée dans les Hauts-de-France ayant obtenu la note maximale, c'est-à-dire « A », concernant les efforts réalisés par la ville.

M. le Maire déclare aussi avoir eu des retours de M. l'Abbé CANART, ce dernier félicite la ville d'Orchies.

Mme Carine GAU indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs des services qui représentent tout de même une part importante du budget. Le budget d'aujourd'hui est assez conséquent mais il permet une meilleure qualité de vie et de services pour les habitants de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis le vote contre de M. Matthieu CAUVIN

ADOPTE ledit budget primitif.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY qui indique que la commune compte à ce jour 99 associations pour 8 800 habitants, ce qui est remarquable. Ces associations se partagent entre le sport, le caritatif, la culture et la prévention. Elles rayonnent sur tout le territoire de la communauté de communes, la municipalité ne cesse de les aider surtout après ces deux années difficiles. Elle les aide au travers des subventions mais aussi des prêts de salles, d'aide logistique lors des manifestations et tout cela est vital pour nos associations. Cette année comme à chaque budget, le conseil municipal vote pour les subventions un montant tout confondu de 460 000€.

Elle rappelle que la volonté des élus est de maintenir et aider toute ces associations, il est précisé que trois d'entre elles ont choisi de ne pas recourir aux subsides municipaux.

Mme Nelly THIEFFRY demande au conseil municipal au nom de tous les présidents et membres des clubs de bien vouloir voter favorablement.

Les conseillers municipaux, membres d'un organisme subventionné, ne prennent pas part au vote :

- *Didier BAERT, Président du Comité de braderie et du Jardin du cheminot*
- *Cécil DEMULIER, Président de Retrogaming*
- *Guy DERACHE, Président d'Aytimoun-Yo France*
- *Marc DUPUIS, administrateur du BCO SASP*
- *Nathalie GABRYELEWICZ, Présidente de la GVF*
- *Jean-Pierre GUENOT, Président de Solidarité pour Orchies*
- *Jacques LEMAIRE, Président de l'Equipage*
- *Ludovic ROHART, administrateur du BCO SASP*
- *Frédéric SZYMCZAK, Président du BCO SASP*
- *Nelly THIEFFRY, Présidente de l'Amicale laïque*
- *Roger VANDEVYVERE, président de l'UNC-AFN*

M. Michel PIQUET souligne que le principe est le maintien des subventions aux associations sur les montants attribués l'an dernier. Il indique que quelques modifications sont proposées dont la plus importante se monte à 25 000€ pour le CCAS dont le budget s'était exonéré d'une aide financière de la mairie pendant plusieurs années en raison d'une opération budgétaire qui lui avait permis de transférer des fonds placés vers son budget de fonctionnement afin de financer sa politique d'assistance aux plus défavorisés.

Mme Carine GAU remercie tout d'abord le conseil pour la subvention attribué au CCAS, elle rappelle que le CCAS accompagne les personnes les plus défavorisés de notre commune par la

distribution des bons alimentaires mais également par l'accompagnement administratif sur l'ensemble des aides et subventions qui facilitent leur vie au quotidien.

M. David ACHIN souligne l'importance du soutien de la commune aux associations et particulièrement le tennis de table orchésien dans lequel il évolue, il remercie la commune et les conseillers municipaux pour cette subvention ainsi que pour la rénovation de la salle Novorca.

Le tissu associatif orchésien est très riche et participe grandement à la vie de notre commune au rayonnement de celle-ci. Le soutien de la commune est important et se fait sentir par le biais des bénévoles qui officient dans ces associations.

M. le Maire insiste sur le fait que l'attractivité et le dynamisme de la commune passent principalement par le tissu associatif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites subventions

-8-

CONVENTIONS AVEC LES STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT SUPÉRIEUR A 23 000€

M. le Maire donne la parole à Michel DEPREZ, conseiller municipal en charge des sports.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver des conventions avec les organismes bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, soit :

- la SASP-BCO : 100 000€
- l'Académie de musique : 103 000€
- le BCO Association : 80 000€
- la SPL de la Pévèle : 40 000€
- le Stade Orchésien : 31 000€

M. Michel DEPREZ remercie la municipalité pour les subventions ainsi que M. le Maire et les agents de la municipalité pour l'entretien du stade et la mise à disposition du matériel.

Mme Lise FOUCART prend la parole par rapport à la subvention pour l'académie de musique, et remercie le conseil municipal pour cette dernière. Elle indique que cette subvention contribue au bon fonctionnement de l'académie de musique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdites conventions.

-9-

CRÉATION D'UN SIVU GESTION DE FOURRIERE POUR ANIMAUX ERRANTS

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale à l'Ecole de musique et au civisme.

La loi du 30 novembre 2021 de lutte contre la maltraitance animale impose à chaque commune la mise en place d'une fourrière animalière permettant « l'accueil et la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation ».

Par exception, la loi permet :

- de transférer la compétence à l'échelle intercommunale
- ou de signer une convention de délégation avec une association ou une fondation de protection des animaux

Depuis de nombreuses années, la ville d'Orchies a donc une convention avec la SPA de Marly. La dernière a été signée le 1er janvier 2020 pour une durée de trois ans.

Par courrier reçu le 4 février dernier, M. le sous-préfet de Douai nous demande de prendre position, au plus tard d'ici fin mars, sur le projet de création d'un SIVU - Gestion de fourrière pour animaux errants.

En effet, la LPA de Roubaix rencontre actuellement des difficultés de fonctionnement, son local ne lui permettant plus d'assurer, dans de bonnes conditions, les contrats à sa charge. 80 communes adhérentes sont impactées.

L'option retenue est donc celle de la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).

Le conseil municipal est donc invité à faire part de son intention ou pas d'adhérer à ce SIVU.

Mme Lise FOUCART propose dans un premier temps de ne pas retenir cette proposition d'adhérer à ce SIVU.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas adhérer à ce SIVU

-10-

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CCPC ET LE CENTRE DE GESTION DANS LE CADRE DU RGPD

M. le Maire donne la parole à M. David ACHIN, conseiller municipal à la Transition numérique.

Lors de sa séance du 27 juin 2019, le conseil municipal a autorisé M. le maire à signer une convention tripartite avec la Communauté de communes Pévèle Carembault et le Centre de gestion du Nord dans le cadre du RGPD.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention pour une durée de trois ans.

Le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018.

A ce titre, toute collectivité doit veiller à la mise en œuvre de la protection des données à caractère personnel et démontrer sa conformité en cas de contrôle effectué par la CNIL.

Les données à caractère personnel correspondent à toutes les informations se rapportant à une personne physique identifiée directement ou indirectement, à partir d'une seule donnée ou d'un croisement de données. Par exemple, sont concernées par le RGPD les données personnelles, telles que nom, prénom, numéro de téléphone, numéro de sécurité sociale, donnée biométrique, adresse, date de naissance, etc.

La première étape du processus de mise en conformité est la désignation du Délégué à la Protection des Données (DPD), ce que nous propose le CDG, en partenariat avec la CCPC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit renouvellement de la convention

-11-

RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT D'ASSURANCES DE LA CCPC

M. le Maire donne la parole à M. David ACHIN.

Lors de sa séance du 27 juin 2019, le conseil municipal a autorisé M. le maire à signer avec la Communauté de communes Pévèle Carembault une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assurances.

Afin de renouveler les polices qui arrivent à échéance au 31 décembre 2022, il est proposé au conseil municipal de constituer un nouveau groupement avec prise d'effet au 1er janvier 2023 pour une durée de trois ans.

Ce groupement a plusieurs objectifs :

- permettre aux membres de bénéficier des conseils et de l'expertise d'un cabinet spécialisé pour la définition et la rédaction du cahier des charges
- avoir les meilleures garanties possibles
- obtenir une tarification intéressante en raison des économies d'échelle

Les risques suivants sont concernés :

- assurance de la responsabilité civile
- assurance de la flotte automobile
- assurance des dommages aux biens
- assurance de la protection juridique des agents et des élus
- assurance de la protection juridique des communes et de la CCPC

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à signer avec la CCPC la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit renouvellement.

-12-

CONVENTION AVEC MARIIGNAN POUR L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON, conseiller municipal à la Mobilité et aux Transports.

Dans le cadre du projet de construction d'un immeuble rue Fasciau, une extension du réseau ENEDIS est nécessaire de 285m en dehors du terrain d'assiette de l'opération pour un montant prévisionnel estimatif de 27 180,82€ HT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à signer une convention avec SNC MARIIGNAN NORD pour permettre à la commune d'être remboursée du montant de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite convention.

-13-

PRIME ANNUELLE DU PERSONNEL MUNICIPAL

La prime annuelle des agents municipaux est révisée chaque année en fonction du SMIC.

Il est proposé de porter ce montant en 2022 à :

- 1 510€ pour les titulaires (au lieu de 1 465€)
- 1 605€ pour les non titulaires (au lieu de 1 555€)

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite prime.

-14-

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les contrats d'accroissement temporaire d'activité suivants pour renforcer les services :

- un CDD du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 pour renforcer les services techniques
- un CDD du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 pour renforcer le service urbanisme

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdits recrutements.

-15-

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au conseil municipal la création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique territorial à partir du 1er avril 2022.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite mise à jour du tableau.

-16-

LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LE BATIMENT SIS 38 PLACE DE GAULLE

M. le Maire donne la parole à Mme Amandine DUQUESNE-PEQUEUX, conseillère municipale à la coopération décentralisée, aux relations avec les commerçants et aux relations avec l'enseignement privé et l'Eglise.

L'immeuble situé à Orchies 38 place du général de Gaulle et 20/22 rue Louis Wattrelot est actuellement la propriété de la SCI LA TAVERNE. Il concerne les parcelles D 1005, D1026 et D 1027 pour une contenance de 4 ares 19 centiares.

Ancien restaurant, la « Taverne flamande », il a longtemps été laissé vacant puis a accueilli récemment l'« Enigma bar », lequel n'a pas rouvert depuis la crise sanitaire.

L'immeuble contient également des appartements au 1er étage.

Il fait l'objet depuis mars 2021 d'une saisie immobilière diligentée par le Crédit agricole, créancier du propriétaire, et pourrait faire l'objet d'une vente par adjudication.

Dans ce cadre, la commune avait formulé en mai 2021 une offre d'achat à l'amiable pour un montant de 275 000€. Le Crédit agricole a accepté cette proposition mais la SCI LA TAVERNE l'a refusée car elle considère que ce bien a une valeur beaucoup plus importante, d'environ 600 000€ (sans fournir d'évaluation).

Depuis, nous avons appris qu'une agence immobilière « Stéphane PLAZA » devrait y emménager.

Or, ce projet ne répond pas aux orientations de la politique municipale de redynamisation du centre-ville. En effet, nous avons répété depuis le début du mandat notre souhait de l'installation de nouveaux commerces dans le périmètre autour de la place du général de Gaulle :

- des commerces de bouche comme la pâtisserie Addiction ou la boucherie Mallard
- des sites culturels comme notre projet de librairie qui n'a pour l'instant pas pu voir le jour
- des commerces de proximité comme des magasins de vêtements (exemple de Sésarine) ou de maroquinerie (exemple de Vert Olive)

L'installation d'une énième agence immobilière ne répond pas à ces objectifs, au contraire d'une halle commerciale.

C'est pourquoi nous envisageons une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette procédure se déroule en deux temps :

- une 1ère phase administrative préparatoire au cours de laquelle la ville doit démontrer l'utilité publique de son projet
- une 2ème phase judiciaire servant à garantir le transfert de propriété à la ville et le paiement d'une indemnité au propriétaire exproprié

La phase administrative se déroule elle-même en deux temps :

- une phase d'enquête publique destinée à informer le public
- une phase d'enquête parcellaire permettant d'identifier le propriétaire concerné et lui permettre de savoir avec exactitude dans quelle mesure son bien sera concerné par l'expropriation

Par la présente, il est donc proposé de transmettre un dossier au préfet de demande de DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

Il reviendra ensuite au préfet de prendre un arrêté qui ouvre l'enquête publique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite procédure.

M. le maire remercie le conseil municipal et clôture la séance.

La séance est levée à 21h40.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	
Carine GAU	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Jean-Pierre GUENOT	
Marie-Josée MASSON	
Frédéric SZYMCZAK	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY	
David ACHIN	
Gilda GRIVON	
Roger VANDEVYVERE	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Lise FOUCART	
Cécile DUPUIS	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Michel DEPREZ	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX	

Marc DUPUIS	
Emilie PLAISANT	
Patrick FREMAUT	
Matthieu CAUVIN	
Marie-Christine FILARETO (Procuration à Carine GAU)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Nelly THIEFFRY)	
Cécil DEMULIER (Procuration à Guy DERACHE)	
Anne-Sophie DEBERDT (Procuration à Didier BAERT)	
Jérôme DERVAUX (Procuration à Ludovic ROHART)	